

dans les droits de douane des États-Unis sur les produits chimiques, le gouvernement canadien a-t-il effectué des démarches auprès de Washington pour inviter les États-Unis à s'en tenir à l'esprit et à la lettre des accords de la négociation Kennedy, compte tenu notamment des réductions tarifaires accélérées décidées unilatéralement par le Canada en vertu du même accord?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'affaire étant fort compliquée, je pense qu'il vaudrait mieux que je lise la réponse qu'on m'a préparée. Les députés sauront pourquoi dans un instant. La réduction découlait de la négociation Kennedy et de l'engagement des États-Unis de supprimer la méthode d'évaluation douanière de certains produits chimiques appelée régime du prix de vente américain. Le Marché commun et le Royaume-Uni ont consenti à procéder à des réductions tarifaires au-delà des deux premières étapes à la condition que les États-Unis abolissent le régime du prix de vente américain. Étant donné que le Congrès des États-Unis n'a pas encore aboli ce régime, ni l'Europe ni les États-Unis ne passeront en 1970 à l'étape suivante des réductions. Ce qui est important, c'est la phrase suivante. On estime que l'incidence sur les exportations canadiennes sera infime.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

QUESTION RELATIVE À LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Le gouvernement a-t-il l'intention de publier bientôt le rapport annuel de l'Office national du film pour l'année qui se terminera le 31 mars 1969?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je n'ai pas présente à l'esprit la date où le rapport doit être déposé à la Chambre. Je prends la question du député en note et je lui donnerai plus tard une réponse.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre a reçu, au mois de septembre dernier, des directeurs de l'Office national du film, un programme quinquennal d'organisation? Dans le cas de l'affirmative, est-ce qu'il pourrait déposer à la Chambre le texte de ce programme, de sorte que les députés puissent en prendre connaissance?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, j'ai reçu plusieurs programmes, dont certains

ont trait strictement à des questions financières et certains autres à des questions d'organisation. Je ne sais pas lesquels de ces documents peuvent être déposés et lesquels constituent des communications intérieures du gouvernement, mais, après m'être renseigné, je serai heureux de déposer ceux qui peuvent l'être de façon régulière.

LES REDEVANCES EXIGÉES POUR CERTAINS FILMS

[Traduction]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Aussi longtemps qu'il y aura tumulte autour de l'Office du film, tumulte déjà calmé partiellement je crois par la décision de charger quelqu'un d'étudier le problème du personnel, le ministre gèlera-t-il la décision de l'Office, selon laquelle on louerait les films aux écoles et aux institutions d'enseignement, jusqu'à ce qu'on ait clarifié cette décision prise unilatéralement sans consulter les provinces?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, j'ai déjà répondu à une question qui, en substance, était la même que celle de l'honorable député. J'ai dit que cette question était actuellement discutée par les autorités de l'Office national du film et que, pour ma part, je n'avais pas eu encore le temps d'y voir clair. Je ne peux donc pas annoncer la décision d'imposer quelque gel que ce soit.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pourquoi le directeur de la région des Prairies a-t-il donné un avis à tous les organismes intéressés, indiquant les nouveaux taux exigés relativement aux films, à partir du 1^{er} janvier, puisque l'honorable ministre dit que...

M. l'Orateur: A mon sens, la question de l'honorable député, telle que posée, constitue un argument et n'est donc pas recevable.

LES MISES À PIED

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à une question et à une réponse d'hier sur le même sujet. La personne indépendante mentionnée par le ministre est-elle la même que celle dont il est question dans le rapport sur la transformation de l'Office national du film, dont le ministre a dit qu'il était sur son bureau lundi dernier? Sinon, la remplace-t-elle ou a-t-elle été nommée en plus?